

## Barème des honoraires



Barème des honoraires de transaction au 13 décembre 2021

V.69.13.12.2021

Prix de vente	Honoraires TTC	Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 € à 69 999 €	5 000 €	De 140 000 € à 149 999 €	10 500 €
De 70 000 € à 79 999 €	6 000 €	De 150 000 € à 159 000 €	12 500 €
De 80 000 € à 89 999 €	6 500 €	De 160 000 € à 169 000 €	13 000 €
De 90 000 € à 99 999 €	7 000 €	De 170 000 € à 179 999 €	13500 €
De 100 000 € à 109 000€	7 500 €	De 180 000 € à 199 999 €	14 000 €
De 110 000 € à 119 000 €	8 000 €	De 200 000 € à 249 999 €	15 000 €
De 120 000 € à 129 000 €	8 500 €	De 250 000 € à 299 999 €	18 500 €
De 130 000 € à 139 000 €	9 000 €	De 300 000 € à 349 999 €	20 000 €
De 350 000 € à 399 999€			25 000 €
De 400 000 € à 499 999€			30 000 €
+ de 500 000 €			6 %

Les honoraires de négociation sont:

à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »

**Cession de fonds de commerce et de droits au bail :**

- 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur.

**Expertise immobilière valeur vénale maison habitation et terrain :**

- 350 € HT pour maison de -150 m2 et 500 € HT +150M2, terrain hors commerciaux 350 € HT

\* Cas particulier d'honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence ou Amepi: - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### **BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION (ARRÊTÉ AU 1ER FÉVRIER 2017)**

#### **BAUX D'HABITATION**

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014. Tous ces tarifs sont TTC.

**A la charge du locataire :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€ /m2 Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€ /m2

**À la charge du bailleur:**

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€ /m2 Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€ /m2

#### **BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING**

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

#### **BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX**

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat) -

**Honoraires de location :** 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges

#### **BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING**

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

#### **BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX**

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat) -

**Honoraires de location :** 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges